



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 22 février 2013

L'an deux mil treize, le vingt-deux février à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	X	Dominique MOREAU	
Claude MICHEL	X	Gérard REVIDON	X	Serge BERNADON	X
Marc SIGNORET	X	Christine BIOUS	X	Anne-Marie MERY	
Thierry AUDOUIN		Sylvain GAUMET	X	Corinne TREBOSC	X
Françoise MARANDET	X	Virginie LAVALETTE	X	Bernadette ACCOLAS	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : Françoise SCHEEPERS – Jean-Luc REBY

Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 Décembre 2012

Approbation à l'unanimité du compte rendu.

Point n° 1 : Travaux en cours

- **Aménagement du Bourg – M. Marc SIGNORET** informe que les travaux sont presque finis, la pose des pavés s'étend jusqu'au début de la rue porte de ville. Les ouvriers sont momentanément stoppés par de mauvaises conditions liées au gel. Le marquage des places de parking est en cours. Les différentes places seront symbolisées par une signalétique en pavé. Il est à noter la persistance de déjections canines place Paul Guignard et sur le parvis de l'église. Le manque de respect de certains propriétaires est exaspérant. Les enrobés auront lieu le 11 mars si le temps le permet. La prochaine réunion est programmée pour le 8 mars. L'ensemble des travaux est globalement satisfaisant, à souligner néanmoins le risque important de verglas sur les pavés. Une vigilance particulière sera apportée en hiver au moment des cérémonies funéraires. Par ailleurs, **Monsieur le Maire** demande à l'assemblée de réfléchir à l'emplacement définitif des containers pour éviter l'entrée des camions-poubelles dans le secteur nouvellement restauré. Le Sictom sera consulté pour trouver une solution.
- **Remparts (en intempéries)** - Les travaux sont actuellement suspendus compte tenu des conditions climatiques.

Point n° 2 : Modification des Rythmes Scolaires

- **Monsieur le Maire** rend compte à l'assemblée de la réunion de travail qui a eu lieu début février, réunissant le corps enseignant et les parents d'élèves délégués, relative à la modification des rythmes scolaires. Différents points ont été relevés : réforme trop précipitée, absence d'informations suffisantes, modification du repos des enfants accentuant des difficultés d'apprentissage, mise en place onéreuse de l'accueil municipal, difficultés de recruter du personnel habilité, réorganisation compliquée. De ce fait, **Monsieur le Maire** demande à l'assemblée de se prononcer. A l'unanimité, le conseil municipal suit l'opinion générale des enseignants et propose de reporter la date d'application de la mesure à la rentrée de 2014.

Point n° 3 : Assainissement

- **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – M. Claude MICHEL** informe qu'il reste quelques habitations où le diagnostic n'a pas eu lieu. A noter, une certaine difficulté de terrain, dans la réalisation du diagnostic, pour 4 ou 5 habitations. Des solutions seront à apporter à moyen terme pour remédier au versement direct des eaux usées dans la rivière (puits de relèvement, équipement de mini-station etc). Quelques problèmes subsistent, en campagne, notamment chez un habitant où une solution devra être trouvée de toutes urgences au vu du déversement des EU dans sa cour.
- **ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Réception des travaux**
La réception des travaux a eu lieu le 31 janvier. Une réserve a été apposée sur le PV de réception, afin de pointer le problème irrésolu de mur endommagé chez M et Mme SANDRIER, rue de l'Orange.
- **STATION EPURATION, Plan d'épandage – M. Claude MICHEL** annonce qu'il a demandé un devis auprès de la chambre d'agriculture afin de comparer avec l'offre de la Société TERRALYS.

Point n° 4 : Eco-quartier

- **Mme Corinne TREBOSC** informe que lors de la dernière réunion avec la SEAu, il a été désigné l'entreprise qui effectuerait les travaux de viabilisation, la notion d'insertion sociale a fait la différence et c'est l'entreprise CENTRE VOIRIE-Le Veurdre qui a été retenue. Reste à définir si les tranchées pour l'assainissement seront, ou non, réalisées en régie par l'équipe communale. Une prochaine réunion le déterminera. En attendant, le géomètre Xavier de Taillandier a effectué le bornage des parcelles, en ayant avisé l'ensemble des propriétaires bordant le terrain. La viabilisation débutera début avril.

Point n° 5 : Transfert de Compétences

Mme Françoise MARANDET informe de la tenue d'une réunion de travail de la CLECT qui a examiné, pas à pas, tous les points liés au transfert de compétences Voirie (traitement des CCAB, construction de chaussée, nature des enrobés, aménagement de sécurité sur la chaussée, parkings et stationnements, marquage au sol, bordures et caniveaux, matériaux des trottoirs, végétation, mobilier urbain, panneaux de signalisation, accessibilité et passages piéton, EP et candélabres, etc).

La mise en place du transfert aura véritablement lieu le 1^{er} avril. Des réunions seront programmées avec les secrétaires de mairie et les trésoreries respectives des 16 communes pour définir les modalités administratives. Il a été demandé à chaque commune de communiquer, le plus justement possible, les dépenses de 2012 pour les postes Voirie et Ecole, sur une annexe financière détaillée. Ces éléments permettront de connaître la contribution financière de chaque commune à la Communauté de Communes.

La commission dévaluation des charges transférées (CLECT) va devoir d'ici le 31 décembre 2013 élaborer un rapport permettant de déterminer les attributions de compensations relatives au transfert de charge. Le Conseil Communautaire a voté les attributions de compensation provisoires. La CLECT devra affiner le calcul des attributions de compensation définitives.

- **Recrutement** - Un profil de poste a été établi pour le remplacement de Mme Nadine LEPEE, qui part en retraite.
- **Monsieur le Maire**, conformément aux décisions préalables liées au transfert de compétences, demande à l'assemblée l'autorisation de ratifier la convention qui a été établi à cette occasion. A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- **Monsieur le Maire** demande aux élus de voter des représentants communaux pour siéger dans les différentes compétences ci-dessous nommées. C'est ainsi qu'il est défini :
 - **Voirie** : S. MILAVEAU titulaire – M. SIGNORET suppléant
 - **École** : C. TREBOSC titulaire – suppléant S. GAUMET
 - **Impôts Directs** : B. ACCOLAS titulaire

Point n° 6 : Toiture du Foyer rural

Monsieur le Maire revient sur le fait que la toiture a été mal réparée (il y a quinze ans environ) ; à l'époque déjà, aucune possibilité de recours contre l'entreprise n'a pu être faite car l'entreprise a fait faillite au lendemain de la restauration. Aujourd'hui, il y a urgence à rendre étanche la couverture.

Plusieurs possibilités sont offertes : refaire la toiture en tenant compte des contraintes architecturales, ce qui impliquerait une dépense importante ou demander un devis de tôles bac acier, les bâtiments publics bénéficiant de souplesse de la part des services de l'urbanisme dans les matériaux utilisés.

Monsieur le Maire demande à ce que l'on d'étudie toutes les possibilités pour rendre étanche le foyer, l'état de la couverture s'aggravant de jours en jours.

Questions diverses

- **ASSOCIATION DU PAYS DE TRONCAIS - M. Claude MICHEL** informe avoir assisté à l'assemblée générale de l'association du Pays de Tronçais où il a été procédé à la dissolution de l'association.
Le constat qui est fait est celui que les terrains de camping ne sont plus rentables. Plusieurs orientations sont évoquées comme l'achat et la location de mobil home. Il faut savoir que vingt-cinq personnes sont employées pour gérer le camping, en pleine saison, quand le camping est ouvert 7/7. Six personnes sont employées à pleins temps sur l'année complète.
Le SMAT récupère les biens et le personnel à la place de l'association.

Il faut s'interroger sur les offres qui ont été faites par le passé et qui auraient pu permettre le développement de l'activité touristique, mais qui, hélas, ont été déclinées.
- **JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT - Mme Corinne TRÉBOSC** prévoit de préparer la Journée de l'environnement par une réunion qui aurait lieu le 7 mars à 19h00. Cette commission réunira tous les élus qui le souhaitent participer et les membres des commissions Fleurissement et Environnement.
- **SECURITE ROUTIERE -M. Serge BERNADON** propose de créer un passage piéton à côté de la médiathèque.

- **ABRIBUS - M. Serge BERNADON** souligne que l'abribus est très endommagé et qu'il serait vraiment nécessaire de repenser le coin en entier, l'abribus et son environnement.
- **COLUMBARIUM – M. Serge BERNADON** demande à ce que le columbarium soit lessivé car il est recouvert de mousse verte et de procéder à la réparation de la porte du nouveau cimetière. Il demande à ce que soit réparé le volet de LA POSTE (propriété de la commune).
- **Mme Françoise MARANDET** informe que le repas CCAS du Dimanche 10 février était convenable et que les convives ont semblé globalement satisfait.
- **FOYER RURAL** - Au niveau du foyer rural, un support mural en liège pourrait être apposé le long du mur afin de permettre l'accrochage de décoration sans endommager les murs.
- **M. Robert CHAMPAGNE – Cérémonie** Le CCAS et la municipalité prévoit de rendre hommage à M CHAMPAGNE, à l'occasion de ses 100 ans, le 8 avril 2013 à 17h00. Monsieur le Sénateur, G. DERIOT présidera la cérémonie.
- **Gestion du Personnel**
 - La commission se réunira pour procéder à l'évaluation du personnel en charge de la cantine et du ménage.
 - La commission se penchera aussi sur le départ de Mme Christiane CHOLLET en juin 2014 dont il faut anticiper le remplacement. Suite au récent transfert de compétence école et au transfert de personnel, il sera demandé à la Communauté de Communes les modalités exactes de recrutement d'un agent ATSEM.
 - Une récente visite au Centre de gestion de la commission et de l'agent Gérard VENUAT a permis de pointer des anomalies au niveau de l'avancement de sa carrière. Une réunion de la commission permettra de trouver la solution la plus adaptée.
 - BAFA – suite au problème de recrutement de personnel encadrant des enfants lors d'accueil loisirs, Mme TREBOSC propose d'inviter le personnel qui le souhaite à suivre la formation BAFA, offerte par la commune.
- **14 juillet – Monsieur le Maire** propose qu'à l'occasion de la cérémonie du 14 juillet, dix sonneurs viennent agrémenter la fête contre un cachet de 250 €. Le conseil accepte cette proposition.
- **COMICE AGRICOLE** – La dépense prévisionnelle pour la réalisation du char d'Ainay s'élève à 2 206,60 €, sans compter la visserie. Le conseil municipal décide de prévoir au budget une dépense de 2 500 €.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le prochain conseil municipal est fixé

le vendredi 22 mars 2013 à 19h00